

A mesure que M. Toupin rembourse la banque, le caissier crédite le compte d'escompte qui avait été débité lors de la naissance des \$100,000. Lorsque les \$100,000 seront ainsi rentrés, le compte d'escompte «balancera» et ce sera le point final. L'argent de chiffres, l'argent de livre, sera venu mourir à la même place où il était né. Aucun nouvel argent pour le remplacer n'entre dans la circulation que par le même manège en créant la même dette que le public acheteur doit solder par les prix qu'il paie. Dans le cas du gouvernement, c'est exactement la même chose, sauf que c'est le public contribuable au lieu du public acheteur qui paie. Avec cette différence aussi que le gouvernement, jusqu'à maintenant, n'a guère l'habitude de rembourser mais fait généralement prolonger l'échéance, en renouvelant l'obligation, parfois avec un taux d'intérêt diminué. C'est pourquoi les dettes publiques des pays civilisés ne s'éteignent point, mais grossissent plutôt, au fur et à mesure que des emprunts sont nécessités par de nouveaux projets. C'est pourquoi les contribuables ont des centaines de millions à payer chaque année pour le service de la dette publique. Comme on le voit, l'argent est fait par des hommes, et il est fait d'un trait de plume. L'argent n'a point une vie sans fin: il est détruit par les mêmes hommes qui l'ont fait, aux termes indiqués dans l'acte de naissance.

● (2142)

[Traduction]

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, avant de traiter du bill C-16 par lequel le gouvernement demande pour la deuxième fois au Parlement de reconduire la loi sur les banques, il serait sage de voir où en est actuellement l'industrie bancaire au Canada et quelle est la situation des quasi-banques telles que les coopératives de crédit, les compagnies de fiducie et les compagnies de prêt par rapport à nos banques à charte. Avant d'établir s'il y a lieu d'autoriser cette reconduction, il serait sage, je pense, que nous sachions mieux pourquoi le dernier jour de février on nous demande de reconduire de nouveau la loi sur les banques, qui aurait dû l'être le 30 juin dernier.

A mon avis, la mesure à l'étude ce soir est un exemple typique de l'incurie dont le gouvernement fait preuve depuis quelques années. Il doit évidemment faire face à certains imprévus, à des événements inattendus qui pourraient surprendre n'importe quel gouvernement, mais s'il est une chose que n'importe quel gouvernement au pouvoir au Canada aurait dû prévoir, c'est bien la révision de la loi sur les banques en 1977. Elle avait une durée de dix ans et tout le monde savait qu'à moins d'être reconduite le 30 juin dernier pour dix autres années, ou comme le gouvernement a préféré le faire, le 31 mars prochain, les banques du pays se désintégreraient littéralement. Il n'y aurait plus de banques. Leur constitution, qui est la loi sur les banques n'existerait plus. Mais malgré cela, le gouvernement s'est gardé de prendre les mesures voulues pour

Loi sur les banques

que nous procédions à la révision décennale de la situation bancaire et que la Chambre puisse adopter une loi sur les banques avant le premier délai fixé.

Cela dit, j'estime que nous avons raté une magnifique occasion de nous rassurer à propos de notre dollar qui bat de l'aile. Car s'il est un domaine dans lequel nous réussissons, c'est bien la banque. Nous avons des banques solides et dynamiques, capables de soutenir la concurrence des plus grosses banques du monde, contrairement à certaines de nos industries. Il y a sur ce plan une question de réciprocité. Nos sommes dynamiques dans le secteur bancaire. Nos banques réussissent très bien au Royaume-Uni, aux États-Unis et ailleurs. Leurs activités leur ont permis de rapatrier d'énormes bénéfices. Je dirai même qu'à l'heure actuelle, nos banques à charte ont environ 100 milliards d'actifs domestiques et 50 milliards d'actifs étrangers. Bref, un tiers de notre activité bancaire s'exerce aujourd'hui dans le monde entier, et il faut pousser d'autres secteurs à imiter cet exemple, à sortir de leur coquille. Nous devons à la vérité de dire que nous sommes une énorme puissance bancaire internationale, ce qui est tout à notre honneur.

Donc, il y a là une question de réciprocité. Quand on décide d'être présent à l'étranger, comme c'est le cas pour notre activité bancaire, il est naturel que l'étranger s'attende à pouvoir commercer chez nous. Il y a beaucoup de banques désireuses d'exercer ici. Elles estiment avoir quelque chose à nous apporter, en faisant de Montréal, de Vancouver et de Toronto d'importants centres financiers, si on leur permet d'être présentes sur ces marchés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et Winnipeg?

M. Stevens: Cela, le gouvernement le sait. Il le sait depuis des années. Je dirai même que l'intérêt manifesté par ces banques est si vif que, suivant les estimations, il y a peut-être au Canada une soixantaine de banques étrangères exerçant ici une activité quelconque, c'est-à-dire ayant des comptoirs ou des bureaux, ou, comme certains disent, un camelot travaillant sous le parapluie. Il y a une soixantaine de banques étrangères présentes au Canada, en ce sens qu'elles n'attendent que le signal pour intervenir activement dans notre secteur bancaire, une autorisation de la loi sur les banques.

Je donne des précisions. On estime qu'il y a peut-être à Toronto plus de 40 banques étrangères ayant des bureaux, des points d'observation, des postes d'écoute, des postes de préparation comme certains le disent, mais exerçant de toute façon une activité bancaire indirecte. A Toronto, dans le grand ensemble appelé Commerce Court, on compte 26 banques étrangères qui ont leurs bureaux et se livrent à des opérations bancaires, alors qu'en vertu de la loi sur les banques il est interdit d'utiliser le mot «banque» à moins qu'il ne s'agisse des banques dont les noms figurent à l'annexe de la loi. J'invite les députés à se rendre au Commerce Court, et à voir le nombre de banques qui arborent probablement cette enseigne, dans ce complexe, sans s'être jamais fait rappeler à l'ordre par Ottawa.